



COMMUNE DE LA GRAVE – LA MEIJE

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL 11 DECEMBRE 2021

Séance du : 11 Décembre 2020

Date de convocation : 07 Décembre 2020

L'an deux mille vingt et le onze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : MATHON Sylvie, PIC Jean-Pierre, JACOB Roland, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain, SIONNET Philippe, SIONNET Anthony, GILBERT Hervé, FERRIER Stéphane,

Pouvoir de : Nathalie FERRIER à Stéphane FERRIER

Absent : Per ONOL LANG

Secrétaire de séance élu : GILBERT Hervé

AIDES FINANCIERES - AMENDES DE POLICE 2020 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L. 2321-1,

VU les articles du code de la routes, notamment les articles allant de R441-1 à R411-6 relatifs aux pouvoirs de Police de circulation routière dévolus au maire de la commune et à la mise en place de signalisation

VU les articles du code de la route R411-25, R-110-2 et L411-4 ainsi R44, R225 et R285 et les R417-10 et R417-12, R433-1 à R433-6 et R433-8

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'améliorer la sécurité de diverses voies communales

CONSIDERANT que la route de l'ancien snack est un axe principal d'accès aux remontées mécaniques du Chazelet, que l'aménagement routier de ce carrefour est primordial pour la bonne circulation estivale et hivernale et que l'aménagement et l'équipement, en terme de stationnement, de ce secteur est primordial d'un point de vue sécurité de ces divers usagers

CONSIDERANT que la route de la Buffe est un axe principal d'accès au site agricole et touristique du Plateau d'Emparis et de différents alpages de la commune et qu'il y a lieu de sécuriser d'urgence cette voie ainsi que le pont de Clot Raffin ;

CONSIDERANT que le parking situé près de la salle polyvalente est le parking principal au chef-lieu, qu'il est utilisé par les résidents, les touristes et les personnes de passage et qu'il nécessite des travaux de sécurisation car il est situé en bordure de falaise ;

CONSIDERANT que des limitations de vitesse et de stationnement sont nécessaires afin d'améliorer la sécurité et qu'il y a lieu de mettre en place une signalétique adaptée (panneaux, panneaux lumineux) ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'acquérir un logiciel de verbalisation pour compléter le dispositif de sécurisation et prévention ;

CONSIDERANT que le Département des Hautes-Alpes, au titre de son dispositif de subvention via les amendes de police, peut être sollicité par les communes de moins de 10 000 habitants,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'aménagement des dispositifs routier et des signalisations horizontales et verticales de la route de l'ancien snack du Chazelet, la commune souhaite solliciter le Département des Hautes-Alpes pour cet investissement portant sur l'aménagement et l'équipement de parking afin d'améliorer la sécurité et le stationnement des usagers sur cette route.

| <u>Le plan de financement pourrait être le suivant :</u> | | |
|--|------|----------|
| Département | 50 % | 50 000 € |
| Part communale | 50 % | 50 000 € |

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Sollicite Une subvention auprès du Conseil Départemental correspondant au titre des amendes de police à hauteur de 50 000€ ;

Autorise Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DIT que les montants prévisionnels des travaux ont été estimés à 100 000 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité**DELEGUES AU SICTIAM**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'élire ses délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM).

Sont élus à la majorité absolue :

- Titulaire : M. PIQUEMAL Michel
- Suppléant : M. SIONNET Philippe

Délibération adoptée à l'unanimité.**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2020****Annule et remplace pour erreur matérielle**

Chaque année le conseil municipal est amené à délibérer sur les demandes de subventions présentées par différentes associations.

Vu les demandes de subventions présentées par des associations pour l'année 2020 ;

Considérant que certaines associations ont un intérêt très important pour la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

| | |
|---|------------|
| ▪ Association Prévention routière | 63.00 € |
| ▪ Association Ski de fond 05 | 120.00 € |
| ▪ Association CAUE 05 | 100.00 € |
| ▪ Association Plus Beaux Villages de France | 1 748.00 € |
| ▪ Association Nationale des Elus de la Montagne | 452.29 € |
| ▪ Association Elus zone centrale du PNE | 50.00 € |
| ▪ Association Course VTT Plateau d'Emparis | 400.00 € |
| ▪ Association Pêche Guisane Romanche | 63.00 € |
| ▪ Fondation du patrimoine | 55.00 € |
| ▪ Association des maires des Hautes-Alpes | 237.84 € |
| ▪ Association Solidarité handicapés du Pays Briançonnais | 200.00 € |
| ▪ Association Communes forestières | 200.00 € |
| ▪ Association Porche des veilleurs | 2 000.00 € |
| ▪ Fonds Social pour le Logement 05 | 198.00 € |
| ▪ Fédération de ski – comité Alpes Provence (Centre Inter-régional d'Entrainement structure d'appui scolaire BRIANCON) | 800.00 € |
| ▪ Amicale des sapeurs-pompiers | 1 000.00 € |
| ▪ Refuge solidaire Briançon | 500.00 € |
| ▪ Chemin d'Avant | 3 000.00 € |

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020.
Autorise le Maire ou un adjoint à procéder au mandatement de ces subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

BUDGET GENERAL 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|-----------------|----------------|------------------|--------------------|----------------|--|-----------------|
| 23 | 2315 | 240 | | | Installations, matériel et outillage techniqu... | 3 500,00 |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | Total | 3 500,00 |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|-----------------|----------------|------------------|--------------------|----------------|--------------------------|------------------|
| 21 | 21318 | 165 | | | Autres bâtiments publics | -3 500,00 |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | Total | -3 500,00 |

Délibération adoptée à l'unanimité.

Jean-Pierre PIC
Maire

Philippe SIONNET
1^{er} Adjoint

Michel PIQUEMAL
2^{ème} Adjoint

Roland JACOB
3^{ème} Adjoint

Anthony SIONNET

Per ONOL-LANG

Stéphane FERRIER

Hervé GILBERT

Sylvie MATHON

Alain FAUST

Nathalie FERRIER